

Midi Libre

mardi 22 février 2011

OR NOIR Du pétrole ou du gaz sous les vignes ?

Une société détient un permis d'exploration sur le Biterrois. Les anti-gaz de schiste se méfient. Moins médiatisé que le permis de Nant (Larzac), le 'permis des Plaines du Languedoc' mobilise néanmoins les opposants à l'exploitation du gaz de schiste. Ce 'permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux', attribué à la société d'exploration pétrolière suédoise Lundin, est à cheval sur le Narbonnais et le Biterrois sur 2 348 km². À Narbonne, l'association Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral audois organise une réunion d'information lundi à 20 h 15 au Palais du Travail.

D'abord pour le pétrole

Le permis des Plaines du Languedoc a été octroyé par le ministère du Développement Durable en octobre 2009 pour 5 ans. Selon Alain Buisson, directeur des explorations en France chez Lundin, il n'était question que de pétrole, « une recherche conventionnelle ». « Le buzz a atteint des proportions sidérantes, s'inquiète-t-il. Les permis pétroliers sont désormais affublés de l'étiquette 'gaz de schiste'. (...) On crache dans la soupe, c'est grâce à l'industrie pétrolière que l'on a une meilleure connaissance des aquifères. » Et le gaz de schiste ? « C'est trop tôt pour répondre. On ne sait même pas s'il y en a. Il faut faire au moins un forage pour connaître la teneur en méthane. S'il y a un potentiel, il faut alors demander les autorisations et tenir compte de l'environnement local, avec un impact minimal. » Pas question de détruire des vignes ou de toucher aux nappes phréatiques, assure-t-il : « Je ne nie pas le contenu de 'GasLand' (NDLR, documentaire sur les conséquences environnementales des puits de gaz de schiste aux États-Unis), mais la réglementation française n'est pas celle des USA. C'est très contrôlé. »

« Ca me fait rigoler, réagit l'ex-conseillère régionale verte Maryse Ardit. Les industriels ont obtenu une signature du président des États-Unis disant que la réglementation sur l'eau et sur l'air ne s'appliquerait pas. Ils savaient que ce serait brutal et qu'on ne sait pas faire autrement. » Selon elle, s'il est question de gaz de schiste, ce sera dans tous les cas avec le procédé de 'fracturation hydraulique', impliquant de grands risques de pollution de l'eau à cause des produits chimiques utilisés. Pour l'heure, la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet a suspendu provisoirement les autorisations de prospection de gaz de schiste, en attendant d'étudier des solutions 'propres'.

PHILIPPE HAIMART